

# Communication sur le Progrès 2022





**M. Éric HADDAD**  
Président Directeur Général

# Notre Engagement

**Renouvellement de notre engagement  
aux principes du Global Compact  
et Communication sur nos actions 2022**



Network France  
**WE SUPPORT**



Paris, le 20 mai 2022

**O.N.U**

Bureau International du Global Compact  
A l'attention du secrétaire Général de l'ONU

Honorable Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que le groupe BREF EVOLUTION, représentant de ses filiales BREF SERVICE, ICE France, FOC INTERIM et FOC AQUITAINE renouvelle son soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de conforter ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordial afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les objectifs du développement durable.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une communication sur le Progrès (CoP) décrivant les efforts de notre entreprise concernant les quatre thèmes du global Compact (Droits de l'homme, Normes internationales du travail, Environnement et Lutte contre la corruption).

En 2022, nous poursuivons l'engagement de nos efforts sur les quatre thèmes du Pacte Mondial en intégrant totalement les 10 principes dans notre stratégie, notre culture organisationnelle et dans nos opérations dans une démarche d'amélioration continue.

Meilleures salutations,

**M. Éric HADDAD**  
Président Directeur Général



# Notre Société

Renouvellement de notre engagement  
aux principes du Global Compact  
et Communication sur nos actions 2022



BREF SERVICE qui a été créé en 1978 est positionné comme un spécialiste métier dans le travail temporaire, disposant d'une forte expertise dans les métiers de l'électricité (énergie), du gros et second œuvre bâtiment et du transport /logistique. Nos filiales délèguent chaque année plus de 600 intérimaires temps plein auprès de 300 clients et réalisent un Chiffre d'Affaires de l'ordre de 19 M€. Le groupe BREF SERVICE est constitué de 7 agences de travail temporaire présentes sur les régions de l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, Paris et Région Parisienne.

La qualité des prestations du groupe nécessite également une grande réactivité des équipes et une réduction des temps de traitement des demandes. Le délai habituel pour la mise à disposition de l'intérimaire est d'environ 24h. Toutefois, dans des contextes d'urgence, ce délai peut être réduit. Pour ce faire, nous nous appuyons sur notre système informatique et nos collaborateurs, qu'ils soient permanents ou intérimaires.

Conscient de l'importance toujours accrue d'une démarche qualité, le groupe a généralisé sa politique qualité par la mise en place de procédures de fonctionnement identiques pour toutes ses filiales autour d'un système informatique centralisé.

Notre périmètre d'activité en France se répartit de la manière suivante :

**Paris et région parisienne** : 7 entités BREF SERVICE (spécialisées dans les métiers de l'électricité) et 1 entité ICE France (spécialisée dans les métiers de construction).

**Toulouse** : 1 entité BREF SERVICE (spécialisée dans les métiers de l'électricité) et 1 entité FOC INTERIM (spécialisée dans les métiers de construction).

**Bordeaux** : 1 entité FOC AQUITAINE (spécialisée dans les métiers de construction).

Toutes les sociétés du groupe BREF EVOLUTION sont adhérentes au PRISM'EMPLOI et à ce titre s'engagent à respecter ses engagements.



Le groupe  
BREF SERVICE  
a été créé en  
**1978**

**7** Agences  
**4** Enseignes

**Leader**  
en **Ile-de-France**  
sur le marché de  
l'intérim spécialisé  
dans l'électricité

**40 ans**  
d'expertise des  
métiers du bâtiment



**ELECTRICITÉ**



**TRANSPORT**



**BTP**

Présent en région  
Aquitaine,  
Midi-Pyrénées,  
Paris et Île de  
France.

**600**  
intérimaires

**19**  
millions € CA

**300**  
clients



# Le Groupe

**Projet d'engagement  
aux principes du Global Compact  
2022 - 2023**

Le Groupe CONNECTT, créé en 2006, acteur hautement qualifié du recrutement avec 25 agences sur le territoire Français dont une grande partie à Paris et en Île de France, ainsi qu'à Lyon, Nantes, Marseille, Bordeaux, Metz, Toulon, Toulouse, Nice, Rennes, Rouen, Dijon, Le Mans, Strasbourg, Amiens et Reims.

Avec plus de 1000 intérimaires délégués chaque jour, et plus de 600 clients, CONNECTT est spécialisé dans plusieurs domaines d'activité :

- BTP
- Informatique
- Tertiaire
- Industrie
- Transport et Logistique
- Santé
- Hôtellerie / Restauration

Acteur incontournable sur le marché du travail temporaire et du Placement, Connectt s'inscrit dans une logique de Partenariat avec ses clients et de collaboration avec ses intérimaires. La quête constante de qualité est un objectif pour réaliser une délégation réussie. Les fondements sont issus de la capacité à s'adapter aux critères et impératifs car chaque recrutement est différent.

En s'appuyant sur une méthodologie de sélection en constante amélioration, il est indispensable de proposer une solution adaptée à tout type de besoin. Le travail temporaire n'est plus que le moyen de répondre à un accroissement d'activité ou de remplacer une personne absente. Cela est désormais un outil permettant de recruter les futurs collaborateurs qui participeront à la pérennité et au développement d'une entreprise. Quelque soit le contexte économique, le travail temporaire est primordial.

**BREF SERVICE a intégré le Groupe CONNECTT en 2019, groupe spécialisé, d'expérience, de principes et d'engagement fort au travers de ses différentes adhésions et certifications reconnues dans le domaine du Travail Temporaire.**

**Le Groupe confirme ainsi sa volonté de construire et de développer son activité fondée sur ses piliers représentés par nos quatre Politiques : QUALITÉ, SÉCURITÉ, RGD et RSE.**





LA CHOSE LA PLUS PRÉCIEUSE QUE VOUS PUISSIEZ FAIRE. C'EST DE COMMETTRE UNE ERREUR. VOUS N'APPRENEZ RIEN À ÊTRE PARFAIT.



Tout est possible à qui rêve, ose travailler et n'abandonne jamais.



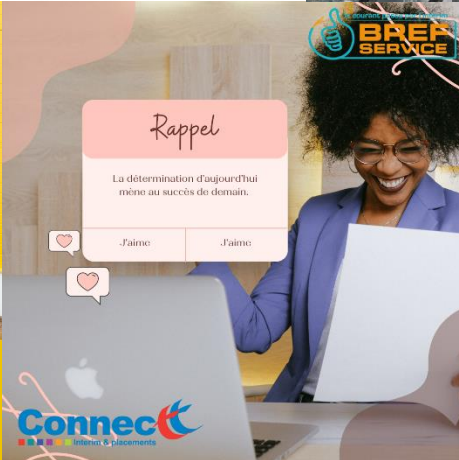
Les portes de l'avenir sont ouvertes à ceux qui savent les pousser.



Rien de grand ne s'est accompli sans passion.



La distance ENTRE LES REVES ET LA REALITE S'APPELE L'ACTION



Rappel

La détermination d'aujourd'hui mène au succès de demain.

J'aime J'aime



LE SUCCÈS N'EST PAS FINAL, L'ÉCHEC N'EST PAS FATAL. C'EST LE COURAGE DE CONTINUER QUI COMPTE.

#LUNDIMOTIVATION



Le succès est la somme de petits efforts répétés jour après jour.



La persévérance, c'est ce qui rend l'impossible possible, le possible probable et le probable réalisé.



LA MEILLEURE FAÇON DE PRÉDIRE L'AVENIR EST DE LE

Créer



La plus grande erreur que vous puissiez faire dans la vie, c'est d'avoir peur de faire des erreurs.



Même le dernier d'une course est devant ceux qui ne courent pas.



LE DÉSIR DE BIEN FAIRE EST UN PUISSANT MOTEUR.

#LUNDIMOTIVATION



# Nos Adhésions & Certifications



Le Groupe BREF SERVICE est adhérent du Pacte Mondial de l'ONU depuis 2017. Le Pacte Mondial de l'ONU invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer 10 principes fondamentaux dans les domaines des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption ainsi que les 17 Objectifs de Développement Durable. Global Compact est la plus importante initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable, regroupant près de regroupant plus de 12 000 participants dans 170 pays



Notre rapport RSE est évalué par l'agence ECOVADIS sur sa performance. Notre dernière note s'élève à 62/100, soit un niveau de reconnaissance « Gold ». Ce résultat place notre entreprise parmi les 5% les mieux notées par EcoVadis, tous secteurs confondus (Information EcoVadis).



Prism'emploi contribue à promouvoir le rôle social et économique des agences d'emploi, les intérêts de la profession auprès de l'ensemble de ses partenaires. En qualité de société de Travail Temporaire, BREF SERVICE s'attache à respecter la charte des intermédiaires de l'emploi signée par le Défenseur des Droits.



Depuis de longues années, nous sommes engagés dans une démarche qualité au service de nos clients et de nos candidats. 100 % de nos agences BREF SERVICE sont certifiées ISO 9001, assurant une prestation de qualité.

# Les 10 Principes



## DROITS DE L'HOMME

**Principe 1 :** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.

**Principe 2 :** Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.



## NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

**Principe 3 :** Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

**Principe 4 :** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

**Principe 5 :** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

**Principe 6 :** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



## ENVIRONNEMENT

**Principe 7 :** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

**Principe 8 :** Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

**Principe 9 :** Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**Principe 10 :** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.





**DROITS DE  
L'HOMME**

**Principe 1 :** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.

**Principe 2 :** Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

## NOTRE ENGAGEMENT

Le groupe BREF SERVICE s'engage à appliquer les lois, conventions et règlements en vigueur en adhérant aux principes de textes de références internationaux, en particulier : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et ses Pactes additionnels, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) les dix principes du Pacte Mondial, la Charte de la Diversité.

## ACTIONS MISES EN PLACE

### Mise en place d'une charte éthique :

Notre groupe a basé son développement sur des valeurs et des principes d'action et de comportements instaurés par la Direction et les salariés. Les rapports de confiance qui doivent exister entre l'entreprise, nos clients, nos fournisseurs, nos actionnaires, ainsi qu'entre nos collaborateurs sont fondamentaux. Nous avons donc mis en place, depuis plusieurs années, une charte éthique à l'intention de l'ensemble de nos salariés lors de leur embauche ou inscription. Notre charte éthique a pour but de formaliser nos valeurs et nos principes, de permettre à chacun de s'y référer et de s'y conformer en toutes circonstances, indépendamment de leur position dans le groupe.

### Ainsi, nous avons défini des principes d'actions et de comportements à respecter :

- **Respect des droits des salariés :** les sociétés du groupe BREF SERVICE veillent au respect des droits des salariés. Elles ont pour principe de n'opérer aucune discrimination, pour quelque cause que ce soit, à l'embauche et dans les relations de travail et se comportent à l'égard de chacun avec dignité et dans un total respect de sa vie privée ;
- **Le harcèlement :** la bonne exécution des missions de l'entreprise suppose que chaque membre du personnel du groupe BREF EVOLUTION évolue dans une ambiance de travail positive, et notamment exempte de toute pression, poursuite ou persécution à caractère moral ou de tout agissement considéré comme du harcèlement sexuel.

## ACTIONS MISES EN PLACE (SUITE)

### **S'assurer de travailler avec des partenaires fournisseurs responsables**

Le groupe BREF SERVICE a mis en place une charte des « achats responsables » qui doit être validée par ses fournisseurs.

Cette charte a pour objectif de clarifier nos attentes vis-à-vis de nos partenaires fournisseurs et d'exposer nos engagements concernant l'environnement, le social et l'éthique des affaires.

Les engagements requis par le groupe BREF SERVICE englobent un certain nombre de principes à respecter :

- Abolition du travail des enfants ;
- Élimination du travail forcé et obligatoire ;
- Liberté d'association et droit de négociation collective ;
- Élimination de la discrimination et traitement équitable sur le lieu de travail ;
- Respect de toutes les lois en vigueur en matière de salaires, avantages et temps de travail ;
- Protection de la santé et de la sécurité au travail.

Si ces principes ne sont pas respectés par nos fournisseurs, nous nous réservons le droit de nous désengager.

Nous mettons tout en œuvre pour favoriser le développement économique et humain local (partenaires locaux, formations).

De plus, le groupe BREF SERVICE participe à la promotion des 10 principes du Pacte Mondial dans ses relations avec ses parties prenantes externes, notamment auprès de ses fournisseurs et clients.

**Politique RGPD** : engagements et objectifs liés au règlement sur la protection des données

**5 règles informatiques** : bonnes pratiques appliquées dans nos agences.

## MESURE DES RÉSULTATS

Formalisation d'une charte éthique signée par l'ensemble des salariés permanents et du groupe BREF SERVICE (100%).

Il en est de même pour la charte des « achats responsables » signée par l'ensemble des fournisseurs du groupe (100%).



# CHARTRE PERMANENTS



100%

Le groupe BREF SERVICE a basé son développement sur des valeurs et des principes d'action et de comportement instaurés par sa Direction et ses salariés. Les rapports de confiance qui doivent exister entre l'entreprise, ses clients, ses fournisseurs, ses actionnaires, ainsi qu'entre les collaborateurs de l'entreprise sont fondamentaux.

100% des permanents ont signé la CHARTRE ETHIQUE et respectent les valeurs et les principes de l'entreprise, s'y réfèrent et s'y conforment en toutes circonstances, indépendamment de leur position dans le groupe.

### PRINCIPES D'ACTION

#### ▪ Respect de la légalité

Les sociétés du groupe BREF EVOLUTION appliquent dans tous les domaines les lois et règlements en vigueur.

#### ▪ Respect de la loyauté et de la transparence

Les sociétés du groupe ont pour principe le loyauté à l'égard de leurs clients et de leurs fournisseurs, afin d'instaurer et de maintenir des relations de confiance durables.

#### ▪ Respect de la santé et de la sécurité du travail

Le travail temporaire est caractérisé par la relation qui se noue entre une entreprise de travail temporaire, son salarié intérimaire et l'entreprise utilisatrice auprès de laquelle ce dernier est mis à disposition et au sein de laquelle il exécute sa mission. L'entreprise de travail temporaire est l'employeur du salarié intérimaire et, à ce titre, elle doit s'assurer que la mission de ce dernier sera réalisée dans des conditions permettant de préserver sa santé et sa sécurité.

L'entreprise utilisatrice, responsable juridiquement des conditions d'hygiène et de sécurité pendant la durée de la mission, accueille le salarié intérimaire et assure sa mise au poste. Le dialogue et l'échange entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice sont donc une condition nécessaire à la réussite d'une mission en toute sécurité.

#### ▪ Respect des droits des salariés

Les sociétés du groupe BREF EVOLUTION veillent au respect des droits des salariés. Elles ont pour principe de n'opérer aucune discrimination, pour quelque cause que ce soit, à l'embauche et dans les relations de travail et se comportent à l'égard de chacun avec dignité et dans un total respect de sa vie privée.

### PRINCIPES DE COMPORTEMENT

#### ▪ Engagement professionnel

Chaque membre du personnel met en œuvre ses compétences professionnelles au meilleur niveau possible et contribue effectivement au respect des principes d'actions du groupe dans un esprit de solidarité.

#### ▪ Protection des biens de l'entreprise. Confidentialité

Chaque membre du personnel des sociétés du groupe a l'obligation de ne pas divulguer à des tiers ou à des personnes employées au sein du groupe qui ne sont pas habilitées à en avoir connaissance, les informations professionnelles confidentielles auxquelles il a accès. Chaque collaborateur s'interdit d'utiliser directement ou indirectement, à des fins personnelles, des informations privilégiées qu'il pourrait détenir dans le cadre ou à l'occasion de ses fonctions.

#### ▪ Le harcèlement

La bonne exécution des missions de l'entreprise suppose que chaque membre du personnel du groupe BREF EVOLUTION évolue dans une ambiance de travail positive, et notamment exempte de toute pression, poursuite ou persécution à caractère moral ou de tout agissement considéré comme du harcèlement sexuel.

#### ▪ Rapport avec les clients, les fournisseurs et les intérimaires

Chaque membre du personnel doit respecter les principes d'intégrité et de loyauté dans ses rapports avec les clients et fournisseurs, s'interdit directement ou indirectement de proposer tous cadeaux et s'interdit d'en accepter qui aient une valeur économique significative. Chaque collaborateur, conscient de véhiculer l'image de l'entreprise s'engage à exercer son activité vis-à-vis des clients, fournisseurs et/ou intérimaires dans un esprit strictement moral exempt de tout agissement pouvant être considéré comme du harcèlement moral, physique ou sexuel.

# CHARTRE FOURNISSEURS

100%

L'objectif de cette charte est de clarifier notre attente vis-à-vis de nos partenaires fournisseurs et d'exposer les engagements de notre groupe quant à l'environnement, au social, à l'éthique des affaires.

**100% des fournisseurs ont signé la CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES GROUPE BREF SERVICE.**



## CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES BREF SERVICE

En travaillant avec une des sociétés du groupe BREF EVOLUTION, les fournisseurs s'engagent à adhérer à cette charte et à collaborer pour mettre en œuvre les actions correctives nécessaires, dans une optique d'amélioration commune.

### Engagements du groupe BREF EVOLUTION envers ses fournisseurs

Nous traitons nos fournisseurs avec honnêteté, équité et respect. Nous sélectionnons nos fournisseurs de manière impartiale. Nous cherchons à construire avec nos fournisseurs des relations à long terme, dans une démarche d'amélioration commune.

### Engagements fournisseurs requis par le groupe BREF EVOLUTION

Les fournisseurs respectent l'ensemble des lois et réglementations environnementales en vigueur. Ils conservent et tiennent à jour tous les agréments en matière d'environnement. Les fournisseurs adoptent le principe de précaution dans l'approche des problèmes environnementaux. Ils détectent, identifient et évaluent rapidement les risques environnementaux potentiels et prennent toutes les mesures appropriées pour atténuer ou les éliminer lorsque c'est possible. Les fournisseurs mettent tout en œuvre dans le processus d'innovation pour développer des produits dont l'impact environnemental est le plus faible possible.

En matière de travail et de droits de l'homme, les fournisseurs peuvent également se reporter au programme mondial de conformité sociale (Global Social Compliance Programme). Les fournisseurs doivent mettre en place des mécanismes garantissant le respect des principes suivants :

- Abolition du travail des enfants
- Elimination du travail forcé et obligatoire
- Liberté d'association et droit de négociation collective
- Elimination de la discrimination et traitement équitable sur le lieu de travail
- Respect de toutes les lois en vigueur en matière de salaires, avantages et temps de travail.
- Protection de la santé et de la sécurité au travail
- Ethique commerciale

Nous attendons de nos fournisseurs des niveaux élevés d'éthique personnelle et professionnelle.

Les fournisseurs s'engagent à lutter contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion de fonds, la fraude et les pots-de-vin. Les fournisseurs s'interdisent d'offrir aux collaborateurs du Groupe BREF EVOLUTION tout avantage (marchandises ou services gratuits) qui viseraient à faciliter leurs activités avec notre entreprise.

### Non-respect de la charte

Si certains éléments de cette charte ne sont pas respectés, le fournisseur pourra être amené à préparer un plan de mesures correctives afin d'améliorer la situation et de se mettre en conformité. Nous nous réservons le droit de nous désengager vis-à-vis des fournisseurs ne respectant pas cette charte.





# Nos Engagements RGPD



Le Groupe BREF SERVICE dans l'exercice de ses différentes activités, collecte, traite, stocke et communique de nombreuses données à caractère personnel dont les traitements nécessitent la mise en place de règles et mesures internes pour garantir la conformité de l'utilisation de ces données face aux exigences imposées par le contexte législatif et les enjeux de la société.

La présente politique, visant à garantir la protection des données à caractère personnel, s'applique à l'ensemble des collaborateurs de BREF SERVICE en coordination avec le Groupe CONNECTT.

## NOS ENGAGEMENTS

-  La fonction de Référent, garant du respect de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel est assurée par le référent dpo désigné.
-  S'assurer de la collecte du consentement des personnes concernées au traitement de ses données à caractère personnel pour des finalités déterminées.
-  Mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque et de prévenir toute perte, altération, divulgation de données ou accès à des tiers non autorisés.
-  Collecter et traiter les données de manière loyale et licite, définir une durée de conservation en tenant compte des objectifs de chaque traitement et des éventuelles obligations légales, et limiter accès, partage et transfert aux seuls destinataires dûment habilités
-  Respecter le droit d'accès, de rectification, droit à l'oubli, de portabilité et le droit d'opposition.
-  Faire remonter par une procédure d'alerte toute violation des données au DPO et notifier la violation identifiée auprès de la CNIL (ou autorité de contrôle compétente) dans les 72 heures.

## NOS OBJECTIFS ET ACTIONS

- Le référent DPO et les Acteurs ou Responsables de traitement désignés.
- Le registre RGPD comprenant la cartographie des activités de traitement et les objectifs visés.
- Le recensement des catégories de données collectées et des personnes concernées.
- La durée de conservation des données, leur accès, leur transfert et les mesures de sécurité correspondantes.
- Le consentement lors de l'inscription en agence via notre dossier de candidature.
- Le consentement sur notre site pour tout envoi de CV en réponse à nos offres ou via la fonctionnalité "Match ton CV".
- Le formulaire "Droits des Personnes" pour obtenir l'accès, la rectification, l'opposition, la suppression ou la portabilité des données, ainsi que le déploiement de notre procédure "Droit à l'oubli".
- La Charte Informatique interne communiquée aux permanents du Groupe.
- L'évaluation périodique du niveau de sécurité des données personnelles.
- La gestion des risques, des mesures existantes ou à prévoir en fonction de la réévaluation de la sécurité des données.
- La procédure d'escalade en cas d'anomalie ou incident détecté contre la protection des données.

Nos activités ne peuvent s'inscrire autrement que dans le respect de la confiance de nos prospects, clients, candidats et intérimaires, le respect de la sécurité et de la confidentialité des données à caractère personnel collectées et le respect des libertés et droits fondamentaux des personnes concernées. Cette politique traduit la volonté de BREF SERVICE de se développer dans un cadre licite, loyal et transparent.



# 5 RÈGLES INFORMATIQUE !

# 1



## RISQUE VIRUS

Désactivez le volet de lecture automatique de vos emails et l'aperçu des pièces jointes. Il est strictement interdit d'ouvrir les liens et les fichiers douteux, ainsi que les pièces jointes sans rapport avec votre activité (ZIP, RAR, PDF).

## BUREAU ET DOCUMENTS

Pour libérer de la place et ne pas surcharger le disque dur, enregistrez vos fichiers dans le dossier DOCUMENTS et non sur le BUREAU directement (créez des raccourcis). Il faudra aussi vider votre CORBEILLE régulièrement. Enfin, veillez à ne pas installer de logiciel (Ex : Google Chrome interdit).



# 2

# 3



## BOÎTE MAIL

Supprimez les emails traités sans importance pour libérer de l'espace, éviter l'accumulation d'emails obsolètes et stoppez le stockage inutile. Pensez à vider les emails supprimés régulièrement. Avantager les adresses emails groupées pour vos échanges internes plutôt que les emails en copie.

## PROTECTION DES DONNÉES

Assurez la sécurité et la confidentialité des données de nos prospects/clients, candidats/intérimaires. Ne pas divulguer des informations personnelles ou sensibles et ne pas les conserver dans votre boîte email. Il est préférable d'ENREGISTRER et CLASSER ces informations dans vos documents.



# 4

# 5



## SESSION TSE

Il est impératif de fermer tous les logiciels, de fermer ANAEL et de SE DÉCONNECTER de la session TSE chaque soir avant votre départ de l'agence (pour assurer la sauvegarde du système et éviter perte de fichiers ou mises à jour logiciel non réalisées). Enfin, il est interdit de se connecter à un outil en VISIO depuis votre session TSE (ZOOM, TEAMS, etc.).

Bonnes pratiques  
appliquées  
dans  
nos  
agences



**Principe 3 :** Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

**Principe 4 :** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

**Principe 5 :** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

**Principe 6 :** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

## NOTRE ENGAGEMENT

Le Groupe BREF SERVICE respecte la législation française en matière du droit du travail. L'ensemble de nos filiales s'engage à respecter les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que la déclaration de l'OIT relative aux droits fondamentaux. Nous nous engageons à ne faire aucune distinction dans l'accès à l'emploi. Nous nous opposons à toutes formes de discriminations et nos critères de sélection reposent uniquement sur les compétences professionnelles.

## ACTIONS MISES EN PLACE

Le groupe BREF SERVICE a basé son développement sur des valeurs et des principes d'action et de comportement instaurés par sa Direction et ses salariés.

Les rapports de confiance qui doivent exister entre l'entreprise, ses clients, ses intérimaires, ses fournisseurs, ses actionnaires, ainsi qu'entre les collaborateurs de l'entreprise sont fondamentaux.

### **Lutter pour la liberté d'association contre la discrimination et promouvoir la diversité**

Les sociétés du Groupe appliquent les directives de la Direction qui s'engage à soutenir les salariés permanents qui refusent de répondre à une commande discriminatoire avérée d'une entreprise cliente, dans ce cas, les salariés permanents concernés informent impérativement par mail leur hiérarchie à des fins de traitement de ce type de demande et de traçabilité. Les échanges de ce type entre les salariés permanents concernés et l'entreprise cliente sont formalisés uniquement par courrier, enregistré informatiquement dans la gestion électronique de documents (GED) afin d'en assurer la traçabilité. Dans le cas où les comportements discriminatoires perdureraient dans les demandes d'une entreprise cliente et ce, malgré l'information et la sensibilisation réalisée, la procédure mise en place pour traiter les demandes discriminatoires, prévoit, d'une part, d'alerter la direction de l'entreprise cliente de la situation et d'autre part, de suspendre la prestation commerciale. Enfin, de par notre affiliation au PRISM'EMPLOI, nous sommes signataire de la charte de la diversité pour témoigner de notre engagement en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein de notre organisation.

## ACTIONS MISES EN PLACE (SUITE)

### Eliminer toute discrimination en matière d'emploi

Le Contrat de Génération a été abrogé à compter du 24 septembre 2017 par une des ordonnances Macron (ord. 2017-1387 du 22 septembre 2017, art. 9-I et II, JO du 23). Nous continuons à analyser néanmoins, la répartition par tranche d'âge, du personnel permanent du groupe BREF SERVICE. Nous analysons aussi l'évolution de nos salariés intérimaires par tranche d'âge afin de nous assurer qu'aucune discrimination n'est faite.

### Assurer la sécurité et la santé au travail

Le travail temporaire est caractérisé par la relation qui se noue entre une entreprise de travail temporaire, son salarié intérimaire et l'entreprise utilisatrice auprès de laquelle ce dernier est mis à disposition et au sein de laquelle il exécute sa mission.

L'entreprise de travail temporaire est l'employeur du salarié intérimaire et, à ce titre, elle doit s'assurer que la mission de ce dernier sera réalisée dans des conditions permettant de préserver sa santé et sa sécurité.

#### Ainsi, nous menons les actions suivantes :

- Développement d'une communication systématique inter-agences sur les accidents du travail et leurs causes ;
- Nous faisons un Suivi régulier de l'évolution des taux et indices de fréquence des accidents du travail
- Nous sensibilisons les salariés intérimaires au respect des règles générales de sécurité (test sécurité)
- Nous remettons un livret d'accueil interne et un livret d'accueil sécurité (livret CPNSST) ;
- Nous donnons toutes les informations utiles au salarié intérimaire sur sa mission (renseignements sur l'entreprise utilisatrice, coordonnées de la personne à contacter, moyens d'accès ...) ;
- Nous dispensons des formations qualifiantes intégrant la sécurité lorsqu'elles constituent des préalables à un emploi (FIMO, CACES ...) ;
- Nous sensibilisons les salariés intérimaires sur l'importance du port effectif des équipements de protection individuelle (EPI) en vue d'assurer leur sécurité et leur fournir, le cas échéant, certains EPI personnalisés (casques et chaussures de sécurité) ;
- Nous informons les salariés intérimaires sur les travaux qui leur sont interdits ;
- Nous rappelons aux salariés intérimaires la possibilité d'exercer leur droit de retrait en cas de situation présentant un risque grave pour leur vie ou leur santé ;
- Nous incitons les salariés intérimaires à signaler à leur agence tout changement de poste ou d'affectation en cours de mission ;
- Nous effectuons des bilans réguliers avec notre personnel intérimaire. L'analyse de ces bilans déclenche, si besoin, un entretien avec le correspondant sécurité de l'entreprise utilisatrice.

### Mise en application de la carte BTP

Le décret du 22 février 2016 fixe les principales caractéristiques du dispositif de la carte BTP.

Elle est conçue pour lutter plus efficacement contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale en permettant de justifier à tout moment, en cas de contrôle, du respect par l'employeur de l'obligation de déclaration et d'information relative aux personnels présents sur un chantier.

Pour assurer une transparence totale et réelle, la carte BTP comporte les informations suivantes :

- les noms,
- prénoms et sexe du salarié,
- la photo du salarié,
- la raison sociale ou le nom de l'employeur,
- le numéro SIREN,
- le logo de l'entreprise,
- si elle le souhaite, un numéro de carte et sa date de délivrance, les coordonnées de l'UCF CIBTP.

L'intégralité de notre personnel intervenant sur les chantiers détient sa carte BTP.



# MESURE DES RÉSULTATS

Depuis 2013, chaque année, nous analysons les causes des accidents (diagramme de Pareto) avec déclenchement éventuel d'une action corrective.

Nous réalisons un suivi des taux de fréquence, indice de fréquence et taux de gravité de chacune de nos filiales (communication interne + suivi régulier par notre système qualité y compris analyse annuelle en revue de direction).

Vous trouverez en Annexe, les chiffres des taux de fréquence, indice de fréquence et taux de Gravité pour l'année 2021 de l'ensemble de nos filiales.

Les résultats de l'enquête de satisfaction intérimaires et de la fidélisation 2021.

Les indicateurs de notre effectif en terme de mixité, pyramide des âges, turn-over...



## VIDEO SÉCURITÉ



**BREF SERVICE**  
**BTP SECOND OEUVRE**  
INTERIM - CDI/CDD

**EN SAVOIR**  
+  
lafayette@brefservice.com

**NOS METIERS**

- Electricien
- Plombier / Chauffagiste
- Monteur réseaux
- Technicien multitechnique
- factotum / Technicien polyvalent
- Technicien CVC / froid
- Monteur en climatisation
- Dépanneur chaudière
- Dépanneur électricien

**NOTRE INTERVENTION**

- Définition d'un profil de poste à pourvoir
- Comprendre vos enjeux et conseiller
- Mise en place du processus de recrutement
- Entretiens téléphoniques et physiques
- Tests et contrôle de références
- Suivi du collaborateur en mission
- Administration du personnel
- Support juridique

**NOS ENGAGEMENTS**

- Un consultant dédié et expert de vos métiers
- Recrutement de qualité et conseil RH de proximité
- Des outils de recrutement performant
- Un réseau de partenaires RH
- Des intérimaires fidèles et compétents
- Un accompagnement et un suivi durant la mission

WWW.BREFSERVICE.FR

le courant passe par l'intérim  
**BREF SERVICE**

**LE SPÉCIALISTE DU BÂTIMENT**

**NOUS RECRUTONS :**

- **TECHNICIENS CVC**
- **TECHNICIENS MULTITECHNIQUES**
- **ÉLECTRICIENS**
- **MONTEURS RESEAUX**
- **ÉLECTRICIENS EP**
- **PLOMBIERS**
- **CHAUFFAGISTES**

**CONTACTEZ NOUS !**  
**01 34 98 66 31**

**1 PLACE CHARLES DE GAULLE**  
**78180 MONTIGNY**

IMMEUBLE LE CENTRALE GARE

**RETROUVEZ NOUS : WWW.BREFSERVICE.FR**

PRIME DE **50€\*** COOPTATION



# Nos Engagements Qualité





Notre volonté et notre engagement dans le cadre ISO 9001 reposent sur une détermination à renforcer notre présence sur le marché du travail temporaire français, continuer le développement de nos implantations au niveau National, ouvrir nos services à la digitalisation et appuyer notre position d'acteur majeur.


Nous tenons à proposer nos services, répondre rapidement aux demandes de nos clients, de nos salariés et parties intéressées (Fournisseurs, intérimaires...), à améliorer en permanence l'efficacité de notre organisation, l'intégration de nos différentes marques et le déploiement de notre stratégie Groupe. Cette politique est mise en œuvre par le Système de Management Qualité BREF SERVICE en coordination avec le Groupe CONNECT dont les dispositions sont décrites dans notre Manuel Qualité.

## NOS ENGAGEMENTS


En m'investissant personnellement dans la mise en œuvre de ce système de management intégré Qualité et en mettant à disposition les ressources nécessaires et suffisantes, j'engage l'ensemble des salariés du Groupe BREF SERVICE à le pérenniser en :


 Mettant nos clients, nos intérimaires et nos salariés permanents au cœur de notre action et les satisfaisant avec professionnalisme, écoute et réactivité.

 Inscrivant durablement notre entreprise dans la réussite économique tout en respectant les exigences légales applicables et autres exigences réglementaires relatives au travail temporaire.

 Luttant contre toute forme de discrimination et en améliorant le statut social de nos intérimaires mais aussi contribuer à l'intégration professionnelle des personnes handicapées et favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

 En mettant tout en œuvre pour la prévention de la santé et la sécurité au travail.

 Appliquant nos principes organisationnels et en respectant la structure du Groupe et de nos services.

 Déployant un plan d'action d'amélioration continue du système Qualité, Santé & Sécurité.

## NOS AXES DE PROGRÈS ET OBJECTIFS

- Optimiser et rentabiliser la délégation de personnel, l'organisation, et l'exécution des différentes tâches (outils de recrutement, suivi administratif, gestion des contrats, vente), et démocratiser la dématérialisation de nos données (contrats, factures...).

- Accentuer la montée en compétences de nos équipes (intégration, formation et accompagnement), garantir un suivi de leurs performances efficace (chiffres, objectifs, réunions, clôtures...), et renforcer leur expertise métier.

- Améliorer la communication avec les intérimaires et les clients (avant, pendant, et après la mise à disposition) et nous assurer de leur satisfaction (enquêtes client et intérimaire).

- Améliorer notre qualité de service en s'appuyant sur une surveillance régulière de nos objectifs, en appliquant notre plan d'actions, en diminuant le nombre de réclamations et en mobilisant nos référents internes.

- Refuser toute forme de discrimination, remonter les cas en incidents, et assurer une protection des données optimale dans le cadre du RGPD.

- Améliorer la Santé et la Sécurité en renforçant la sensibilisation, l'identification des besoins en formation, et la mise en place de procédures de prévention et d'analyse performants (visites médicales, AT, taux de formation, etc.)

- Optimiser notre outil de gestion des risques et opportunités, poursuivre notre plan actions, nous assurer de leur efficacité et accentuer le Leadership de nos Managers.



Je délègue au Responsable du Management de la Qualité, M. Xavier JAMOIS les pouvoirs nécessaires pour m'aider à animer et vérifier l'efficacité et l'application de notre Système de Management QSS. Représentant du Client en interne, il m'alerte sur les dysfonctionnements et me propose toutes améliorations utiles.

À Paris, le 1er Janvier 2022

M. Eric HADDAD  
PDG

# 5 RÈGLES D'AGENCE !



## 1

### RESPECT DES HORAIRES DE TRAVAIL

Afin de ne pas nuire à l'organisation de l'agence et être concentré sur son travail sans distraction. Les absences et les retards doivent être signalés et justifiés auprès de la DIRECTION et du service RH/PAIE.



## 2

### TENUE CORRECTE EXIGÉE

Porter une tenue professionnelle permet de renforcer la crédibilité et l'image de notre entreprise. Cela permet également de donner une dimension cohérente à notre activité.



## 3

### ACCÈS À L'AGENCE PERMANENTS ET PUBLIC

S'organiser avec l'équipe pour l'ouverture et la fermeture de l'agence. Veillez à respecter les limites d'accès en agence, nous sommes dans un cadre professionnel. Avoir un œil sur les personnes qui entrent dans l'agence afin de repérer rapidement une personne mal attentionnée.



## 4

### RÈGLES DE PAUSE

Respectez les temps de pauses, café, cigarettes, etc. Attention aux pauses trop fréquentes et excessives.



## 5

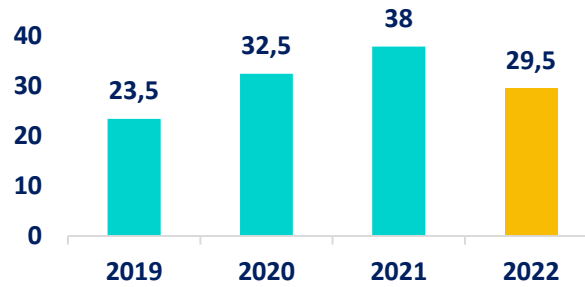
### PROPRETÉ DE L'AGENCE

Laissez les lieux propres suite aux repas du midi (ex : table, vaisselle, réfrigérateur...)  
Rangement des bureaux  
poubelles, toilettes

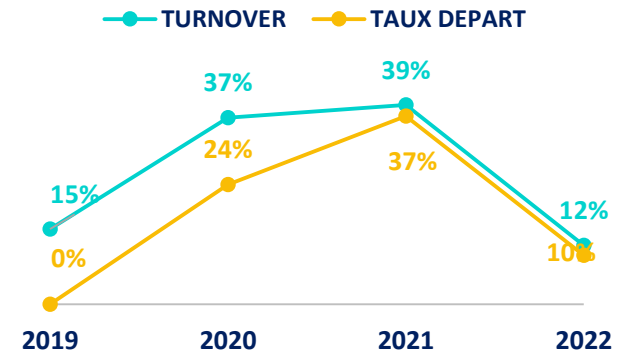
Bonnes pratiques  
appliquées  
dans  
nos  
agences

# INDICATEURS EFFECTIF

### EVOLUTION EFFECTIF PAR ANNÉE



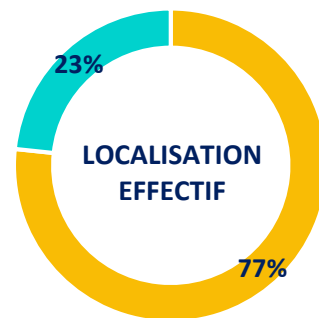
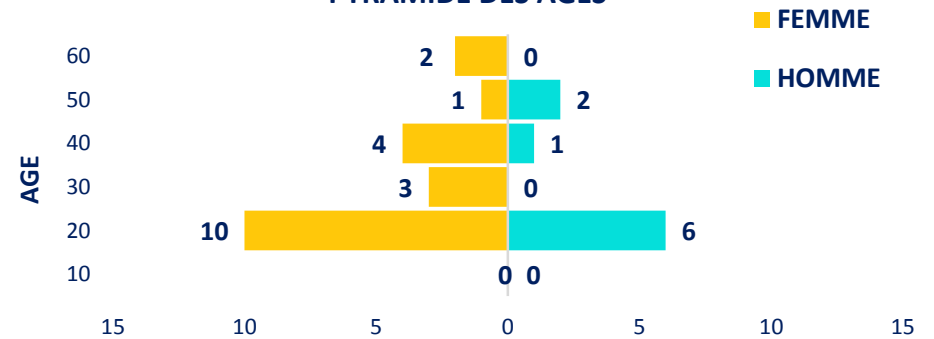
### EVOLUTION DU TURNOVER PAR ANNÉE



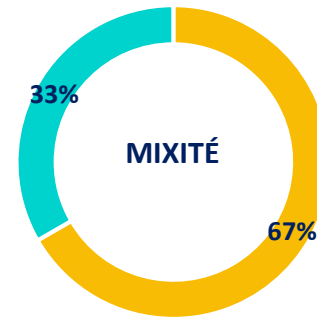
## ANCIENNETÉ



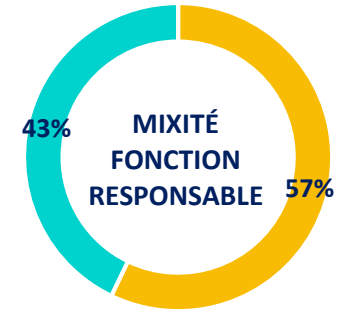
### PYRAMIDE DES AGES



■ PARIS/IDF ■ REGION



■ FEMME ■ HOMME



■ FEMME ■ HOMME

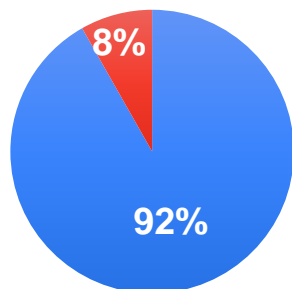


## Enquête réalisée auprès de 1200 salariés intérimaires du 10 Février au 07 Mars 2022.

### Voici les résultats de BREF SERVICE !

#### RECOMMANDATION

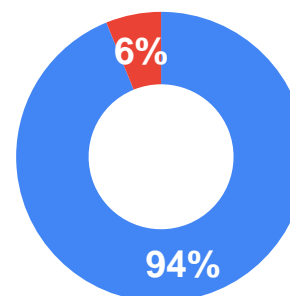
■ OUI ■ NON



**9,2 / 10**  
salariés intérimaires  
recommandent BREF SERVICE

#### ATTENTES MISSIONS

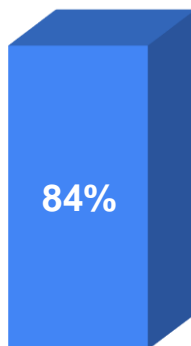
■ OUI ■ NON



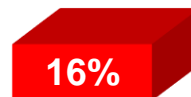
des salariés intérimaires sont  
satisfaits des missions  
proposées par BREF SERVICE

# ENQUÊTE INTERIMAIRES

#### ÉVOLUTIONS



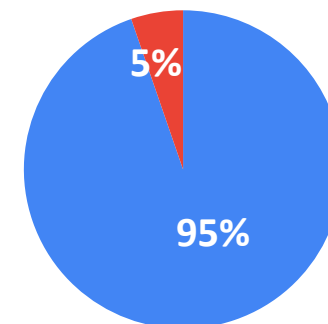
des salariés intérimaires ont  
évolué depuis leur inscription  
chez BREF SERVICE



OUI

NON

#### TAUX DE SATISFACTION TOTALE

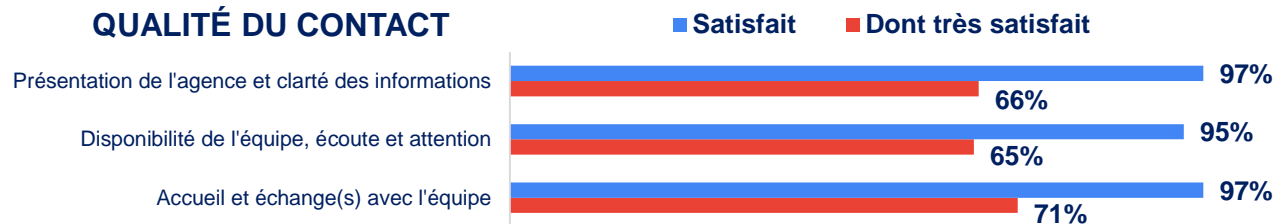


■ OUI ■ NON

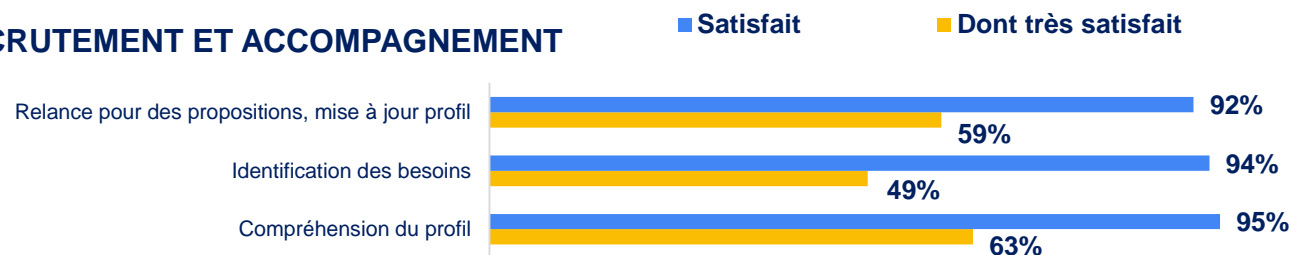
des salariés intérimaires sont  
satisfaits de BREF SERVICE

## Pourcentage d'intérimaires satisfaits / dont très satisfaits :

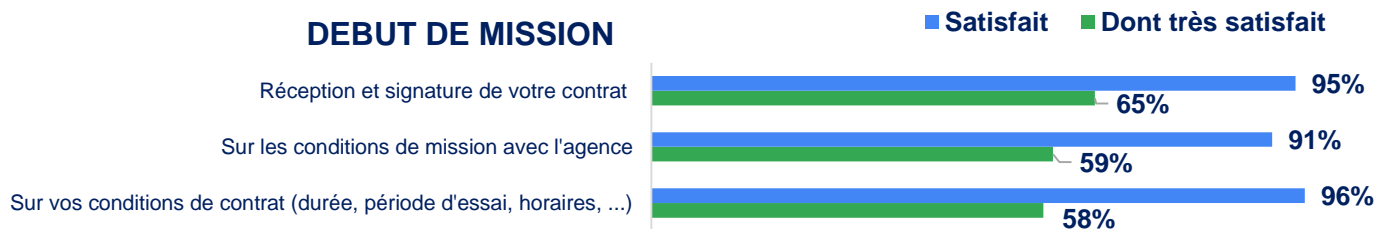
### QUALITÉ DU CONTACT



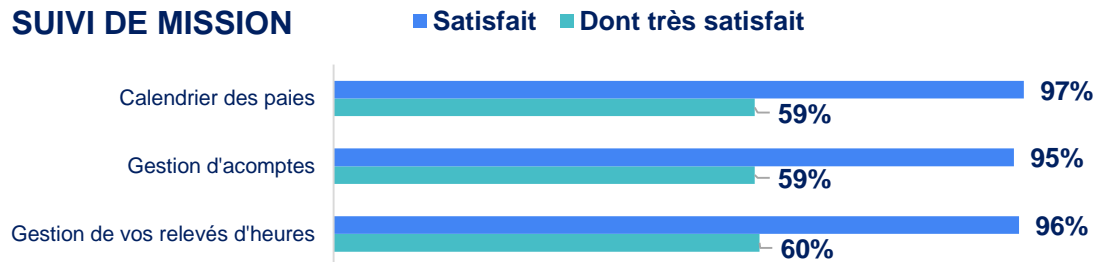
### RECRUTEMENT ET ACCOMPAGNEMENT



### DEBUT DE MISSION

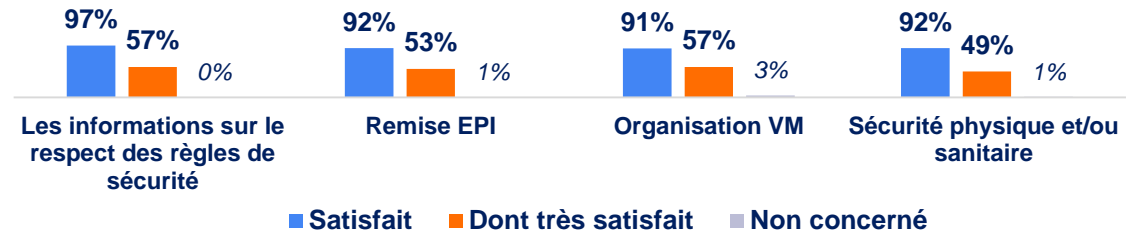


### SUIVI DE MISSION



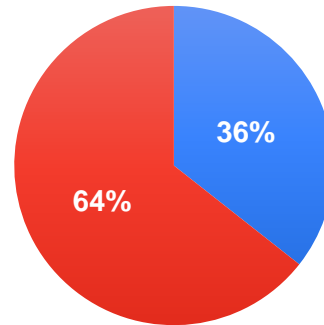
## Pourcentage d'intérimaires satisfaits / dont très satisfaits :

### Sécurité / Santé

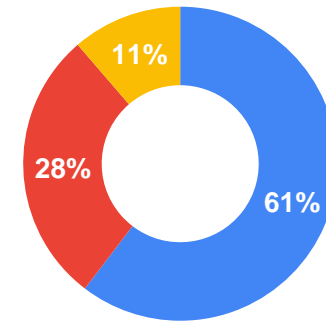


■ OUI  
■ NON

### FORMATION



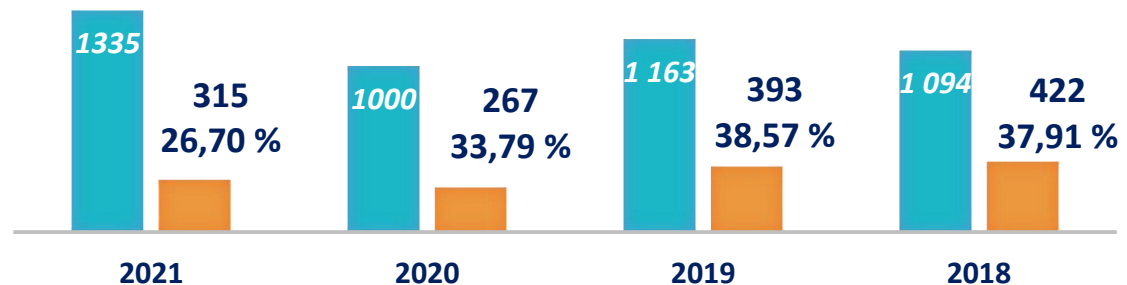
### FORMATION EFFECTUÉES



■ Habilitation électrique  
■ Conduite de véhicule / Permis  
■ Autre

### FIDÉLISATION DU PERSONNEL INTÉRIMAIRE

■ Ayant travaillé ■ >= 800 H



FIDELISATION  
ET FORMATION  
INTERIMAIRES



# Nos Engagements Santé / Sécurité




Notre démarche est basée sur l'idée que l'amélioration de la santé et de la sécurité des collaborateurs au travail est synonyme de performance accrue pour l'entreprise et de bien-être au travail. Notre volonté de préserver nos collaborateurs et nos salariés intérimaires au quotidien nous incite à les impliquer sur les questions de santé et dans la prévention des accidents.


Tout accident est évitable et va à l'encontre de la bonne marche de l'entreprise. Nous avons comme objectif majeur la recherche de l'amélioration continue et durable dans ce domaine.

## NOS ENGAGEMENTS

Cette politique est mise en œuvre par le Système de Management Qualité BREF SERVICE, en coordination avec le Groupe CONNECT, et est caractérisée par la relation qui se noue entre nous, agence de Travail Temporaire, notre salarié intérimaire et notre client, entreprise utilisatrice, auprès de laquelle ce dernier est mis à disposition et au sein de laquelle il exécute sa mission dans des conditions permettant de préserver sa santé et sa sécurité.


À ce titre, nous nous engageons dans :

 La prévention, sensibilisation, communication et l'accompagnement de nos permanents et salariés intérimaires.

 Le respect par toutes et tous des obligations, réglementations et procédures en vigueur.

 La formation de nos permanents et salariés intérimaires ainsi que le suivi de l'évolution des postes à risque.

 La mobilisation de nos équipes, de nos référents Sécurité dans l'amélioration continue.

 Le suivi et l'analyse efficace de nos accidents du travail pour éviter leur réapparition.



## NOS AXES DE PROGRÈS ET OBJECTIFS

- Sensibiliser les salariés intérimaires au respect des règles générales de sécurité (test sécurité).
- Remettre le livret d'accueil sécurité (CPNSST).
- Donner toutes les informations utiles au salarié intérimaire sur sa mission et s'assurer du bon déroulement de la mission (avant, pendant et après): carte BTP, VM, remise EPI, et formations, etc.
- Accentuer la communication envers les salariés intérimaires sur l'importance du port effectif des EPI en vue d'assurer leur sécurité et leur fournir, le cas échéant, certains EPI personnalisés (casques et chaussures de sécurité).

- Responsabiliser nos salariés intérimaires en leur faisant signer la charte d'engagement intérimaire : rappel des travaux qui leur sont interdits ; possibilité d'exercer son droit de retrait en cas de situation présentant un risque grave pour leur vie ou leur santé ; nous signaler tout changement de poste ou d'affectation en cours de mission.
- Respecter et faire respecter les règles de visites médicales (certificat d'aptitude ou convocation).

- Dispenser des formations qualifiantes intégrant la sécurité lorsqu'elles constituent des préalables à une mission ou une qualification (CACES, AIPR, PASI...), suivre et intensifier les formations si nécessaire.
- Suivre régulièrement l'évolution des taux, indices de fréquence et de gravité des accidents du travail.
- Rendre notre procédure AT plus performante avec des supports adaptés et complets pour l'analyse des causes, développer une communication systématique inter-agences sur les accidents du travail et leurs causes, ainsi que leur remontée en incident.

- Mobiliser les équipes en agence et les référents sécurité autour des thèmes Santé/Sécurité du Groupe (réunions régulières), et déployer massivement les moyens mis à disposition (affiches, quitus, visuels...).

Chacun est responsable de sa propre sécurité, de celle de ses collaborateurs, et de celle de ceux qui l'entourent.



À Paris, le 1er Janvier 2022

M. Eric HADDAD  
PDG



# 5 RÈGLES DE SÉCURITÉ EN AGENCE !

Chaque membre du personnel doit avoir pris connaissance des consignes de sécurité qui sont affichées par l'établissement et avoir conscience de la gravité des conséquences possibles de leur non-respect.

# 1

## FATIGUE ET STRESS

Lors d'un pic de fatigue ou de stress, il est recommandé de prendre une pause pour maintenir son état de forme, moral et sa concentration. (travail en openspace, au téléphone, etc.)



# 2

## DEPLACEMENT EN AGENCE

Se déplacer sûrement en agence, en faisant attention à ne pas se blesser ou blesser une tierce personne, respecter la signalisation et éviter les endroits à risque. (vigilance absolue, chute de plain pied et de hauteur, voir DUERP affichage à l'accueil).



# 3

## POSTURE ET ERGONOMIE

Si possible, limiter les gestes répétitifs et les longues périodes d'activité sur les écrans. Veiller à adopter une bonne posture lors du travail sur ordinateur, éviter le port de charge et penser à adapter son environnement de travail en fonction de ses besoins.



# 4

## DEPLACEMENT HORS AGENCE

Être prudent lors de tout déplacement hors agence. Notamment lors de vos trajets domicile/bureau et lors de vos déplacements commerciaux et professionnels (route, transports, etc.).



# 5

## ACCIDENT ET URGENCE

Contactez les personnes habilitées ou les secours en cas d'urgence, accident en agence, malaise, etc. (Cf Affichage des numéros utiles à l'accueil).



Bonnes pratiques  
appliquées  
dans  
nos  
agences

**Le diagramme de Pareto** est un graphique représentant l'importance de différentes causes sur un phénomène. Ce diagramme permet de mettre en évidence les causes les plus importantes sur le nombre total d'effet et ainsi de prendre des mesures ciblées pour améliorer une situation.

L'inventeur de ce diagramme est Joseph Juran, l'un des fondateurs de la démarche qualité.

Vilfredo Pareto, économiste italien, avait fait une étude sur la répartition des richesses en Italie mettant en évidence que 80 % des richesses étaient détenues par 20 % de la population. Cette observation est aujourd'hui connue sous le nom de loi des 80/20 ou principe de Pareto.

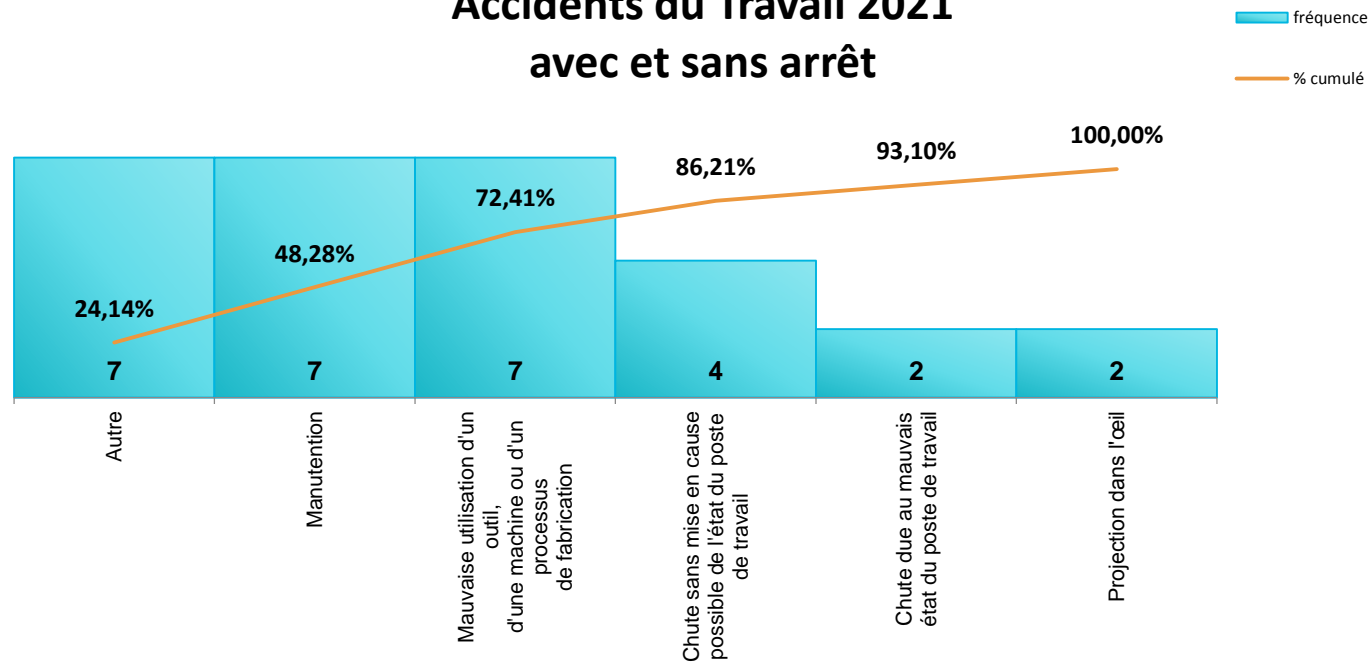
Juran en tire l'idée que, pour un phénomène, 20 % des causes produisent 80 % des effets. Par exemple, pour un stock de produits en vente, 80 % du chiffre d'affaires est généré par 20 % des produits. Il utilisa ce modèle, en le détournant de sa première finalité, mais lui gardera le nom de son auteur initial.

Cette répartition s'applique pour représenter plusieurs points cruciaux de la démarche industrielle :

- la répartition des défauts d'une production (les 20/80)
- la détermination des objectifs prioritaires de la politique
- l'approche critique du management de la qualité (boucle de contrôle)

L'analyse des différents accidents du travail survenus au cours de l'année 2021 (avec ou sans arrêt) pour l'ensemble des sociétés du groupe a permis de déterminer les causes principales de ces accidents, représentées dans le diagramme de Pareto, ci-dessous :

## Groupe BREF EVOLUTION Accidents du Travail 2021 avec et sans arrêt



# Résultats AT

L'analyse des différents accidents du travail survenus au cours de l'année 2021 (avec ou sans arrêt) pour l'ensemble des sociétés du groupe a permis de calculer les différents taux et indices d'AT pour toutes nos entités :

- Taux de fréquence
- Indice de fréquence
- Taux de gravité

				Référence BTP 2019			Nb total AT avec et sans arrêt	Taux Fréquence avec et sans arrêt 33
				Taux Fréquence 33	Indice de Fréquence 51,0	Taux de Gravité 2,4		
				Calcul Taux de Fréquence	Calcul Indice de Fréquence	Calcul Taux de Gravité		
<b>2021</b>	Nb total AT avec arrêt	Nb heures travaillées 2021	Nb salariés 2021					
BREF SERVICE	1	41 659	117	24,00	8,55	0,07	1	24,00
BREF SERVICE PROCESS	0	27 000	77	0	0	0	0	0,00
BREF SERVICE PARIS NORD	6	67 347	168	89,09	35,71	0,45	6	89,09
BREF SERVICE PARIS SUD 11ème	2	81 308	124	24,60	16,13	1,49	2	24,60
BREF SERVICE PARIS CENTRE	1	28 172	58	35,50	17,24	0,64	1	35,50
BREF SERVICE IDF EST	4	143 556	176	27,86	22,73	0,80	6	41,80
BREF SERVICE SUD OUEST	0	29 441	77	0	0	0,00	0	0,00
BREF SERVICE IDF OUEST	1	70 772	152	14,13	6,58	0,11	1	14,13
<b>TOTAL 2021 BREF SERVICE</b>	<b>15</b>	<b>489 255</b>	<b>949</b>	<b>30,66</b>	<b>15,81</b>	<b>0,60</b>	17	34,75
ICE France	0	24 666	69	0	0	0	0	0
FOC INTERIM Agence J	6	62 921	152	95,36	39,47	1,68	6	95,36
FOC INTERIM Agence T	0	6 460	20	0	0	0	0	0,00
<b>TOTAL 2021 FOC INTERIM</b>	<b>6</b>	<b>69 381</b>	<b>172</b>	<b>86,48</b>	<b>34,88</b>	<b>1,53</b>	6	86,48
FOC AQUITAINE	6	54 848	145	109,39	41,38	5,36	6	109,39
<b>TOTAL 2021 GROUPE</b>	<b>27</b>	<b>638 150</b>	<b>1335</b>	<b>42,31</b>	<b>20,22</b>	<b>1,09</b>	29	45,44



**Principe 7 :** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

**Principe 8 :** Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

**Principe 9 :** Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

## NOTRE ENGAGEMENT

Dans le cadre de notre activité de services nous ne produisons pas de matière qui représente un risque pour l'environnement. Néanmoins, l'un des enjeux auquel est sensibilisé le personnel de nos agences est le respect de l'aspect environnemental. Les équipes encadrantes tiennent à ce que ces valeurs écologiques soient un élément majeur de la culture d'entreprise.

## ACTIONS MISES EN PLACE

### Dématérialisation

Le groupe BREF SERVICE s'est engagé à fournir des prestations en accord avec les exigences environnementales de ses clients comme de l'administration.

Traditionnellement, réalisées sous forme de papier les procédures administratives font l'objet d'une politique active de dématérialisation soit :

- Numérisation des documents administratifs du personnel ;
- Les déclarations préalables à l'embauche de nos salariés sont réalisées maintenant sous forme dématérialisée ;
- Utilisation grandissante de plateformes numériques pour les échanges de documents avec nos clients ;
- Les factures sont générées par notre système sous format PDF et envoyées uniquement par mail à nos clients ;

En 2018, notre groupe a mis en place la dématérialisation des bulletins de salaires en utilisant un prestataire extérieur spécialisé dans notre domaine « COFFREO » ; A partir du même prestataire, notre groupe a mis en place la dématérialisation des contrats « intérimaires » et « clients ».

Toutes ces actions « technologiques » nous permettent de limiter drastiquement les impressions papiers aussi bien dans l'échange de documents avec nos parties prenantes que pour l'archivage qui est dorénavant dématérialisé.

## ACTIONS MISES EN PLACE (SUITE)

### Traitement des déchets

Afin de réduire son impact environnemental le GROUPE BREF SERVICE a mis en place une politique volontariste.

### Réduction de la consommation d'énergie

- Sensibilisation du personnel sur la réduction de consommation d'énergie ;
- Changement des luminaires par des systèmes plus économes (installation des éclairages basse consommation pour l'ensemble des agences) ;
- Les équipements de climatisation sont gérés par des systèmes programmables (coupure automatique la nuit) ;
- Utilisation de multiprises avec interrupteur.

### Consommation d'eau

- Dans les toilettes, utilisation de chasses d'eau avec 2 débits ;
- Vérifier de façon régulière l'absence de fuites d'eau sur les équipements (robinetterie, WC, circuits d'eau) ;
- Préférer l'utilisation de chiffons microfibrés ne nécessitant pas d'eau pour le nettoyage.

### Réduction d'émission CO2 liés aux transports

- Favoriser les transports en commun pour le transport de nos salariés ;
- Lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser les transports en commun, favoriser l'utilisation des véhicules rejetant le moins de CO2 (utilisation de véhicules électriques partagés) ;
- Utiliser autant que faire se peut les téléconférences et vidéoconférence pour les échanges entre collaborateurs ;
- Installation d'une borne de recharge de véhicule électrique au siège ;
- Remplacement régulier des véhicules utilisés à des fins professionnelles.

Enfin, nous sensibilisons l'ensemble de nos salariés par des campagnes d'affichage au sein de nos agences :

## MESURE DES RÉSULTATS

80% de nos documents internes et externes sont disponibles et accessibles en version digitale.

Nous visons 100% dématérialisation lors des 2 prochaines années au niveau de la diffusion de nos contrats, factures, bulletins de paie et prochainement nos relevés d'heures.

80% de nos outils et innovations emploient une technologie dématérialisée : gestion des AT, des visites médicales, etc.

Nous visons 100% dématérialisation dans la gestion RH, commerciale et administrative lors des 2 prochaines années.





# DÉMATÉRIALISATION & INNOVATION



Nous visons 100% dématérialisation sur les 2 prochaines années pour le Groupe BREF SERVICE.

Outils de suivis Gestion des Accidents de travail efficace et outil de téléconsultation à distance :



Systèmes d'information pour nos collaborations clients :



Dématérialisation des contrats et des documents et signature électronique :



Gestion des cartes BTP intérimaires :



Carte ticket restaurant :



Nous communiquons sur les services externes dédiés aux intérimaires :





# Nos Engagements RSE



## NOTRE POLITIQUE RSE

Le Groupe BREF SERVICE est engagé dans une démarche de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) afin de répondre aux enjeux sociaux, éthiques et environnementaux, devenus primordiaux dans notre société. Elle se définit comme la clé d'un développement commun, un gage de progrès et de pérennité, qui profitent au groupe, à nos collaborateurs, partenaires et plus largement à l'environnement et la société au sein desquels nous évoluons.

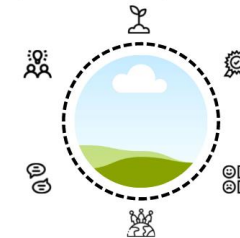
Notre Politique RSE, en coordination avec le Groupe CONNECTT, est le document de référence définissant, les engagements, les objectifs, principes et rôles de chacun.

### NOS ENGAGEMENTS

Sensibiliser nos salariés aux enjeux environnementaux et à l'adaptation des comportements en entreprise.

Encourager nos partenaires, prestataires de services et fournisseurs à adhérer à nos valeurs et à apporter leur contribution à nos engagements.

Assurer une qualité de service et un suivi du client, de leurs exigences à leur satisfaction. Accompagner nos clients dans la durée par des prestations adaptées à leurs enjeux.



Favoriser le développement des compétences et la promotion professionnelle de nos collaborateurs. Garantir un environnement de travail stimulant et ouvert au dialogue, dans le respect des règles et normes de travail.

Promouvoir la diversité et l'égalité des chances, respecter et valoriser la diversité de parcours, de cultures et d'origines.

S'assurer des conditions de travail optimales, des environnements et des réglementations en vigueur, permettant de préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs et salariés intérimaires.

### NOS OBJECTIFS ET ACTIONS

- Processus de recrutement transparent accessible au public.
- Évaluation régulière de la performance et développement des compétences des salariés grâce aux formations spécifiques.
- Enquête annuelle de satisfaction auprès des salariés sur les conditions de travail et évaluation des risques liés à la santé/sécurité.
- Suivi des effectifs, égalité salariale et des statuts en entreprise.
- Représentation des salariés et dialogue social via notre CSE.

- Cartographie des risques identifiés au sein des activités de nos parties prenantes.
- Sensibilisation des permanents du groupe face à ces risques.
- Mise en place de procédures d'alerte et de résolution des incidents pour les cas de :
  1. Discrimination
  2. Harcèlement
  3. Corruption / extorsion / fraude
  4. Pratiques anticoncurrentielles
  5. Travail des enfants / travail forcé

- Procédure d'achat en place, charte de bonne conduite et évaluation des fournisseurs sur les bonnes pratiques sociales et environnementales.
- La mise en place et le suivi des installations destinées à réduire notre impact énergétique (systèmes d'éclairage et CVC).
- Les règles écologiques pour le respect des principes et l'adoption d'un comportement responsable au sein du groupe.

La politique RSE est gérée conjointement par le Responsable Qualité et la Direction du Groupe. Ces derniers sont en charge de la prise en compte des principes de développement durable au niveau de la stratégie et politique de l'entreprise. En interne et en externe, c'est bien le dialogue avec les différents intervenants qui constitue le point d'alimentation principal de nos engagements pour le développement durable.

# 5 RÈGLES ECOLOGIQUES !

1



## ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Bien veiller à éteindre votre écran d'ordinateur lorsque vous quittez votre poste de travail, à éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, et à vérifier l'arrêt des systèmes de chauffage/dimatisation et de l'enseigne lumineuse à la sortie de votre agence.



2

## COMPORTEMENT RESPONSABLE

Chaque membre du personnel doit conserver en bon état tout le matériel qui lui est confié en vue de l'exécution de son travail. Adopter un comportement responsable en matière de consommation (fournitures de bureaux, achats de mobilier, équipements informatiques, etc.) et favoriser les moyens de dématérialisation.

3



## CONSOMMATION ET GASPILLAGE

L'impression de documents doit être réalisée pour un usage professionnel, en noir et blanc, et seulement lorsqu'elle est nécessaire.



4

## TRI DES DÉCHETS ET RECYCLAGE

Tout membre du personnel est tenu de trier, de recycler ou de déposer dans les endroit appropriés (papier, cartons, emballages, cartouches d'encre, etc.) et de réduire ses déchets.

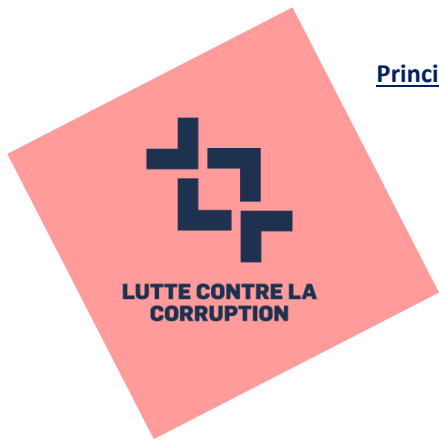
5



## DÉPLACEMENTS

Tous les salariés doivent si possible privilégier les transports en commun, écologiques, ou faire du covoiturage pour leurs trajets domicile/agence et pour leurs déplacements professionnels (RDV clients, visites de site ou de chantier, etc.).

Bonnes pratiques  
appliquées  
dans  
nos  
agences



**Principe 10 :** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

## NOTRE ENGAGEMENT

Le groupe BREF SERVICE axe sa démarche anti-corruption en étant intransigeant avec le respect de la légalité : toutes les sociétés du groupe appliquent dans tous les domaines les lois et règlements en vigueur. Nous mettons l'accent sur le respect de la loyauté et la transparence : les sociétés du groupe ont pour principe la loyauté à l'égard de nos clients et de nos fournisseurs, afin d'instaurer et de maintenir des relations de confiance durables.

## ACTIONS MISES EN PLACE

### **Veiller aux bonnes pratiques professionnelles de notre secteur d'activité**

En nous appuyant sur notre expérience (40 ans) notre expertise et notre capacité à proposer des solutions adaptées à nos clients, la prévention de la corruption, la lutte contre les pratiques commerciales trompeuses et le respect des règles de concurrence sont des valeurs que le groupe BREF SERVICE tient à cœur de respecter et de tenir. Ces bonnes pratiques professionnelles permettent au groupe de minimiser les risques concernant la corruption ou tout autre aspect non légal afférent à notre secteur d'activité.

Avec cela, nous assurons des services conformes auprès de nos clients et nous nous assurons de leur faisabilité tout au long de la période contractuelle. Nos pratiques commerciales saines sont récompensées par la fidélité de nos clients historiques et par la confiance de nouveaux clients.

Ces relations historiques sont le fruit d'une remise en question régulière. BREF SERVICE intégrant l'avis de ses clients avec l'envoi d'un questionnaire de satisfaction chaque année dans une démarche d'amélioration continue et de recherche d'augmentation de la satisfaction client.

## ACTIONS MISES EN PLACE (SUITE)

**Nous complétons nos engagements responsables avec le refus des pratiques anti-corruption telles que :**

- Refuser les cadeaux des fournisseurs / clients,
- Refuser les paiements facilitateurs,
- Protéger les lanceurs d'alerte,
- Mise en place d'un « dispositif d'alerte interne » pour le recueil des signalements émanant d'employés relatif à une situation de corruption,
- Favoriser également l'ouverture du « dispositif d'alerte » aux collaborateurs externes ou occasionnels (partenaires commerciaux, fournisseurs et clients) afin d'avoir une remontée d'informations la plus étendue possible,
- Communication en abondance de notre politique éthique (plus particulièrement sur notre engagement anti-corruption),
- Conservation de l'historique de toutes nos transactions,

Conserver un bon esprit vis-à-vis de la concurrence, une bonne mentalité des équipes commerciales et une politique de tarification responsable fait aussi partie de nos engagements responsables.

La justesse des coûts et des prix est un principe pratiqué par le groupe BREF SERVICE. Il est réel et raisonnable compte tenu de la prestation proposée ; notre objectif n'est pas d'être le prestataire de service le moins cher du marché, mais d'offrir le meilleur rapport qualité/prix.

Nous attendons une éthique commerciale irréprochable de la part de notre personnel. Chaque salarié doit respecter les principes d'intégrité et de loyauté dans ses rapports avec les clients et fournisseurs (voir notre charte éthique groupe Annexe 4).

Nos fournisseurs sont soumis à ce même principe. En effet, ceux-ci s'engagent à lutter contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion de fonds, la fraude et les pots-de-vin.

Les fournisseurs s'interdisent d'offrir aux collaborateurs du groupe tout avantage (marchandises ou services gratuits) qui viseraient à faciliter leurs activités avec notre entreprise.

## MESURE DES RÉSULTATS

Nous mesurons chaque année l'indice de satisfaction de nos clients, soit pour l'année 2021 : 93 % de clients satisfaits.

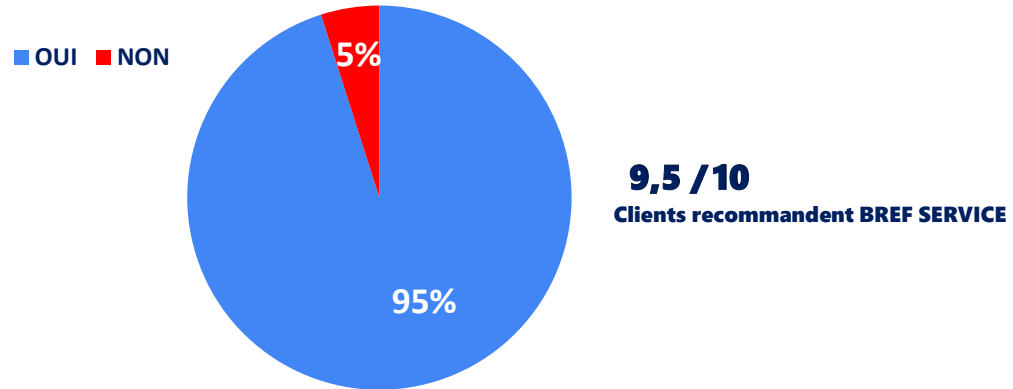


**Enquête réalisée auprès de 750 clients  
du 10 Février au 07 Mars 2022.**

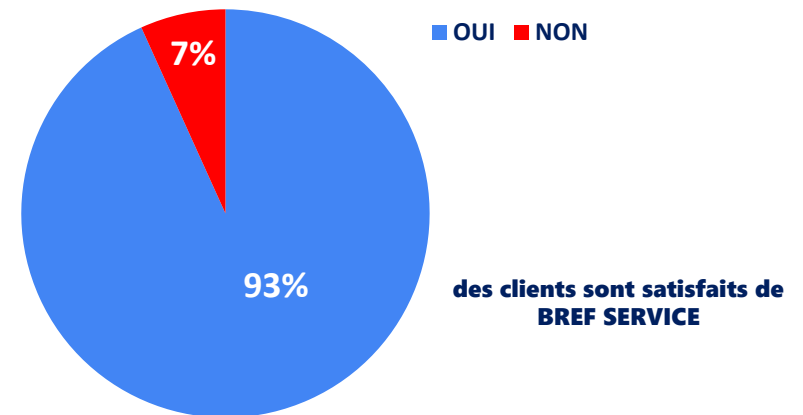
**Voici les résultats de BREF SERVICE !**

# ENQUÊTE CLIENTS

## Note de Satisfaction globale



## SATISFACTION TOTALE





**Bref Service Paris Centre  
et ICE France**

107, Rue La Fayette  
75010 PARIS

**Bref Service IDF OUEST**  
Immeuble Central Gare  
1, Place Charles de Gaulle  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

**Bref Service,  
Bref Service Paris Nord  
et Bref Service Process**

3, Sente des Dorées  
75019 PARIS



**Bref Service Paris Sud**  
9, Avenue Philippe Auguste  
75011 PARIS

**Bref Service IDF EST**  
96, Rue du Faubourg St Nicolas  
77100 MEAUX



**FOC Aquitaine**  
154, Rue Blanqui  
33300 BORDEAUX

**Bref Service Sud Ouest  
FOC Intérim**  
54, Boulevard Déodat de Séverac  
31200 TOULOUSE



# Contact

**M. Xavier JAMOIS**  
Responsable Qualité  
[x.jamois@connectt.fr](mailto:x.jamois@connectt.fr)

**Mme Corinne MOISSET**  
Directrice Administrative  
[corinne.moisset@brefservice.com](mailto:corinne.moisset@brefservice.com)

**M. Pascal DESOUTTER**  
Directeur des opérations  
[pascal.desoutter@brefservice.com](mailto:pascal.desoutter@brefservice.com)

# Remerciements

Nous remercions l'ensemble des collaborateurs de BREF SERVICE pour leur implication et leur engagement dans la démarche RSE du Groupe.

Merci aux participants à la rédaction : Corinne MOISSET, Pascal DESOUTTER, Xavier JAMOIS et Logan HADDAD.